

par Murray Maltais

• Un art ou une industrie?

Quelle sorte de cinéma tourne-t-on au Canada?

L'écrivain André Malraux définissait le cinéma comme un art et une industrie.

Mais si l'on considère les nombreux films que l'on tourne actuellement au Québec et au Canada, il faut dire que le cinéma s'avère d'abord une industrie et ensuite un art.

Chez le grand public, la notion de «film canadien» devient de plus en plus confuse, suite à la décision du gouvernement fédéral de modifier le paragraphe 1104 des règlements de l'impôt sur le revenu. Cette modification a attiré beaucoup d'investisseurs, ceux-ci pouvant déduire 100 pour cent du coût de leurs investissements sur leurs revenus durant l'exercice fiscal, bien qu'il leur faille quelques années pour les récupérer entièrement. Pour être éligible à ce programme, toute production doit porter le visa du gouvernement canadien, disponible grâce à un système de points, qui demeure un chef-d'œuvre de légalisme et de sémantique.

Afin d'y voir un peu plus clair, le DROIT a interrogé trois représentants du milieu du cinéma. Ce sont MM. Pierre Thibault, adjoint au directeur de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC), Guy Fournier, qui était jusqu'à tout récemment directeur intérimaire de l'Institut québécois du cinéma, et enfin, le cinéaste Jean-Claude Lord. Et les réponses diffèrent, selon les personnes interrogées.

S'il ne fait aucun doute que la faiblesse détache sur les investissements en attiré beaucoup, il faut aussi se demander à quel genre de cinéma celle-ci profite et pourquoi. Et, dans le cas qui nous occupe, il est clair que le grand perdant de la situation actuelle demeure le cinéma québécois, que les productions «canadiennes» actuelles étrangent de plus en plus, comme l'affirme Jean-Claude Lord.

A la SDICC

40 nouveaux longs métrages en 79 - 80, des investissements qui se chiffrent entre \$125 et \$150 millions de dollars (dont plus de 90 pour cent provenant du secteur privé); et bien entendu, du travail pour les techniciens canadiens et québécois du cinéma, pour les laboratoires, sans compter les retombées économiques. Voilà comment on peut résumer l'aspect positif du «boom» de l'industrie du cinéma au Canada.

C'est du moins ce qui se dégage essentiellement des propos qu'a tenus au DROIT, M. Pierre Thibault, porte-parole de la SDICC.

Pour M. Thibault, tous ces films sont des «productions canadiennes», c'est-à-dire qu'en vertu du système de pointage du gouvernement fédéral, ils sont considérés comme tels. Si les vedettes étrangères font vendre un film, il n'y a rien. Essentiellement préoccupé par l'aspect économique de la question, M. Thibault évoque certaines «expériences titules» avec des vedettes canadiennes.

Quant à la notion d'identité canadienne, il ne la trouve pas menacée, bien qu'à peu près tous les films qu'on a tournés, qu'on tourne et qu'on tournera depuis la détache se présentent comme de purs produits américains. A son avis, cette notion d'identité canadienne doit être considérée sans son aspect restrictif.

A la SDICC, on ne fait pas mystère que ces productions sont évidemment destinées aux marchés anglophones américain et canadien, ne serait-ce que pour des raisons continentales, facilement compréhensibles. Avec la France, souligne par ailleurs M. Thibault, il faut plutôt parler de co-productions.

On sait que la SDICC ne subventionne plus les films. Elle investit, et ce de deux façons. En prêtant les sommes nécessaires au démarrage d'un film, jusqu'à ce que ce dernier trouve des investissements du secteur privé, et en investissant directement comme eux. Ce qui implique une participation directe aux profits, s'il y en a.

La SDICC a subventionné ou investi jusqu'à ce jour dans plus de 220 longs métrages (les courts métrages ne relevant pas de son mandat). Et avec ce que M. Thibault appelle ses «allocations de coûts de capital», les investissements se sont multipliés à un rythme incroyable: \$20 millions en 77, \$60 millions en 78. Pour 79, on prévoit des investissements allant de \$125 à \$150 millions.

Rentabilité

Mais pour quel ces investissements sont-ils rentables? D'abord, de répondre M. Thibault, pour l'industrie du cinéma chez nous, que ce soit pour ses techniciens, les laboratoires et la santé économique en général. Du côté des investisseurs, précise le porte-parole de la SDICC, la rentabilité est plus lente. En général, il faut compter de 18 à 24 mois avant de faire ses frais. Bien entendu, tout dépend des films dans lesquels on investit; le thermomètre des profits est on ne peut plus variable. Ainsi, «Meatballs» qui a coûté \$1,6 million à ses investisseurs, a rapporté plus de \$40 millions. Mais il s'agit là d'une notable exception. Nombre de films tirant le diable par la queue.

En 78, les USA ont produit environ 2.000 longs métrages. De ce nombre, 140 seulement ont réalisés des profits dignes de ce nom. 20 seulement ont rapporté 10 fois plus qu'ils n'ont coûté. Aussi, de poursuivre M. Thibault, avec les promoteurs canadiens, la SDICC s'assure que ces derniers ont vendu le film à 60 pour cent avant même qu'il ne sorte. «C'est une rationalisation de la commercialisation», explique Pierre Thibault.

Aujourd'hui, on vend les films aux réseaux de télévision deux ans seulement après leur sortie, alors qu'auparavant, on attendait jusqu'à cinq ans.

La SDICC a financé plus de 80 pour cent de tous les longs métrages réalisés au Canada. Et si la vigoureuse économie qui prévaut maintenant dans le secteur du cinéma est plutôt mal reçu dans les milieux francophones, on se réjouit beaucoup chez les anglophones, beaucoup moins préoccupés d'identité, de culture et à l'esprit plus mercantile. A la SDICC, on considère les Québécois francophones comme des artisans-créateurs, spécialisés dans les films d'art et d'essai. Les investisseurs les boudent la plupart du temps, parce que leurs films ne rapportent pas.

Quant au pays de nos aïeux, la douce France, elle reste un marché relativement ferme pour les autres films francophones, rappelle M. Thibault. Ce pays comporte deux monopoles de distribution (Gautier et AMLF), qui pratiquent à toutes fins utiles une ligne de conduite de quotas non déclarés. Les distributeurs de films québécois y ont fait de bien mauvaises expériences lors des dernières années. Et Pierre Thibault déclare trouver «abominable» la récente venue de TVF99, le Québec ayant acheté des programmes de la télévision française sans aucun accord de réciprocité. Enfin, la question du

doublage des films américains n'est toujours pas réglée: la France continue à doubler ces films dans son territoire, et nous à projeter ces versions dans nos salles, sans que les films doublés en français au Québec puissent passer dans les cinémas français et, sauf erreur, de la télévision.

A l'Institut québécois du cinéma

Le directeur intérimaire de l'Institut québécois du cinéma, M. Guy Fournier, qui devait quitter son poste ces jours-ci, estime d'abord qu'il n'est pas plus grave de donner \$75 millions à Ford pour que la firme puisse venir s'établir au Québec que de subventionner des films du genre américain avec l'argent des contribuables. «Ce n'est pas condamnable, économiquement parlant», déclare M. Fournier, qui possède notamment sa propre compagnie de production de films.

M. Fournier a expliqué au DROIT que le mandat de l'Institut était «à la fois simple et complexe». Il consiste à aider bien entendu l'industrie de notre cinéma afin qu'elle devienne un jour (mais quand donc?) auto-suffisante. L'Institut œuvre également à distribuer au Québec et à l'étranger des films québécois de qualité. Pour ce faire, il avance à certains propriétaires de salles et distributeurs des avances.

C'est qu'en réalité, l'Institut a un mandat plus large que la SDICC, même si l'Institut paraît beaucoup plus faible et moins articulé. L'Institut, nous a-t-on expliqué, investit et subventionne tout à la fois (l'an dernier il a consacré \$2 millions à diverses productions, a déclaré M. Fournier). Ce dernier et la SDICC sont souvent à l'origine de projets où une somme de, disons \$2 millions, en génère parfois 10 fois plus. Mais l'un et l'autre n'ont vraiment pas la même approche au niveau des relations publiques et

de l'image qu'on veut créer chez le public.

Il est clair, poursuit M. Fournier, que les productions qu'on tourne actuellement à Montréal et ailleurs manquent d'identité. La-dessus, ses sentiments sont partagés entre le point de vue économique et le point de vue culturel, souvent irréconciliables.

La porno

Lorsque M. Fournier a déclaré que l'Institut avait, l'an dernier, fait le tour des salles de cinéma au Québec (ce dernier doit aussi inspecter la salubrité et les équipements des cinémas, en plus d'évaluer leur programmation), on a découvert plusieurs endroits «catastrophiques», dont la ville de Hull. Mais peut-on forcer les exploitants de salles à offrir au public de meilleurs programmes dans nombre de régions, dont la nôtre, qui demeure un exemple notoire dans la diffusion de films pornographiques de quatrième ordre? A cette question, M. Fournier se montre prudent, répond par des «peut-être... On pourra «peut-être» forcer les exploitants de salles à présenter une meilleure programmation. Toutefois, il faudra les dédommager des pertes encourues pour un certain temps, afin de créer chez le public des habitudes de bon cinéma, souligne-t-il. Enfin, M. Fournier rappelle que plus de 63 pour cent des salles de cinéma au Québec appartiennent à des indépendants. C'est un programme qui pourra coûter cher, et qui risque d'entraver ce qu'on appelle la liberté du commerce.

Chez les cinéastes

Le cinéaste Jean-Claude Lord, de son côté, voit à la fois des avantages et des désavantages au cinéma «made in USA» chez nous. Il est



Jean-Claude Lord: «Il faudra se résoudre à tourner en anglais, s'il n'y a pas moyen de faire autrement».

clair que les techniciens, les laboratoires, etc., jouissent de ces avantages. Mais le cinéma québécois souffre cruellement de la situation, en ce que ce «boom» économique fait augmenter considérablement les coûts des productions, tant dans les équipements que les augmentations de salaires qu'il faut verser.

Il rappelle que le film «L'homme à tout faire» que vient de tourner Micheline Lanctôt a coûté le double en équipements que son dernier film, «Eclair au chocobon». Jean-Claude Lord est le producteur du film de Micheline Lanctôt.

«A l'heure actuelle, un cinéaste voit son budget plafonné entre \$500,000 et \$600,000 pour un long métrage, ce qui s'avère nettement insuffisant, si l'on veut produire autre chose que des films intimistes à un ou deux personnages».

Ce «boom» industriel, fort mal reçu par les créateurs d'ici, est essentiellement axé sur le cinéma-spectacle, préoccupé de divertir, et dont le contenu culturel s'avère fort pauvre. Il nuit à la production de nos films, nos vrais, ici et à l'étranger, notamment parce qu'il fait grimper les frais de production.

En France, les films québécois ne font que le circuit d'art et d'essai et les festivals. Au Québec, la situation devient de plus en plus difficile; même les productions Mutuelles, qui auparavant encourageaient la production de films québécois, les délaissent maintenant, souligne M. Lord, qui croit que la compagnie ne se réimpliquera pas.

Il y a bien l'Association des réalisateurs du Québec, mais le cinéaste ne croit guère aux résultats des actions qu'elle a entreprises. «Il faudrait une volonté politique, tant à Ottawa qu'à Québec», dit Jean-Claude Lord.

Mais le Parti québécois, si l'on a le pouvoir, ne se préoccupe que des grandes questions économiques; le domaine du cinéma reste on ne peut plus marginal. On dilue l'engagement référendaire, question importante entre toutes. D'ores et déjà, le cinéma québécois a perdu le grand public pour le défendre. Qui va aller voir un film québécois? Le public manifeste à son égard un préjugé très négatif, même si certains films, dont «Panique», ont bien marché.

«Avec ce plafond du demi-million, il n'y a rien à faire. Alors j' imagine bien qu'il faudra se résoudre à tourner en anglais, s'il n'y a pas moyen de faire autrement. Je me bat depuis 1963 pour le cinéma québécois, et je suis rendu à l'extrême limite de mes forces».

En 1978, trois ou quatre longs métrages ont été exploités dans les salles commerciales. Cette année, il n'y en aura eu guère davantage. On revient toujours à ce fameux problème des Québécois, allié dans une Amérique du Nord anglophone. Et Jean-Claude Lord doute que le gouvernement du Québec fasse quoi que ce soit pour améliorer la situation dans un proche avenir, qu'il remporte ou non le référendum.

Si ces films «made in USA», chez nous, finissent par améliorer la condition toujours précaire de notre cinéma, on ne peut en voir ni le pourquoi ni le comment, en dépit des déclarations optimistes d'hommes d'affaires, pour qui le problème de l'identité demeure évidemment le cadet des soucis.